

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412\_73  
id. 2460

*Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

*Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-M. BAYLET*

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE  
PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR"**

La Loi NOTRe n° 2015-991, votée le 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, vient modifier les compétences des collectivités territoriales. Le tourisme reste une compétence partagée entre les trois échelons de collectivités locales à savoir, la Région, le Département et les EPCI.

Ainsi, le Département peut poursuivre directement ou par délégation son soutien à des activités touristiques même si certaines modalités d'intervention seront clarifiées avec les services de l'État et ainsi qu'avec la Région dans le cadre des prochaines Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP).

C'est pourquoi, il est proposé à l'Assemblée départementale de poursuivre ses interventions sur 2016 telles que définies dans le Schéma Départemental d'Organisation Touristique approuvé lors de la Décision Modificative n°1 de 2010 selon les axes suivants :

1 – **Construire et développer une offre touristique** concurrentielle autour de trois types d'offres stratégiques majeures,

2 – **Poursuivre et conforter** le développement qualitatif de l'offre,

3 – **Renforcer l'organisation partenariale**, développer la mise en réseau,

et ce, dans l'attente du prochain Schéma de Développement Touristique à rédiger en concertation avec la Région.

## LES PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Monsieur le Président souhaite que les services recherchent, de manière systématique, la **complémentarité avec les autres aides publiques** (FEDER et Région) afin de pouvoir accompagner durablement le développement touristique, sachant que 2016 constitue une année de transition et de préparation pour les programmes à venir.

Monsieur le Président propose de prendre connaissance des éléments budgétaires retenus pour 2016 en matière de tourisme étant précisé que les politiques en direction des acteurs privés sont proposées sous réserve de la validation des modalités d'intervention du Département dans ce secteur, au regard des dispositions de la loi NOTRe.

### **A – AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'OFFRE EN HEBERGEMENTS**

#### **1 - Modernisation de la petite hôtellerie rurale non classée ou classée 1 étoile - (MPHR 20422-94)**

Cette politique vise à favoriser la **modernisation** de l'hôtellerie en milieu rural tout en encourageant la thématisation par la création de plus-produits.

Pour 2016, il n'y a pas de projet à ce jour.

## **2 – Modernisation de l'hôtellerie indépendante classée (BONI 6746-94)**

Cette politique est appliquée sous forme de bonification d'intérêts à travers les établissements de plus de deux étoiles.

Pour rappel, ces aides peuvent venir en complément d'aides européennes et régionales, notamment dans le cadre de la politique "Hôtellerie Touristique Durable".

## **3 - Hôtellerie de plein air classée : aménagement de campings communaux classés (FITC 204142-94)**

L'orientation retenue pour cette politique permet de prendre en compte les campings communaux de **plus de 10 ans** qui envisagent des travaux de modernisation et d'extension. Ces travaux visent essentiellement la modernisation des blocs sanitaires communs.

## **4 - Les gîtes communaux et chambres d'hôtes : modernisation (FIT1 204142-94)**

Cette politique **s'adresse à des projets de modernisation de meublés communaux de plus de 10 ans** et non plus à des projets de création.

## **5 - Les gîtes privés et chambres d'hôtes : création / modernisation (FITG 20422-94)**

Comme ci-dessus, cette politique **s'adresse à des projets de modernisation de meublés privés de plus de 10 ans** et non plus à des projets de création.

Toutefois, concernant les chambres d'hôtes, il est prévu aussi la prise en compte de création sous réserve qu'une thématisation départementale soit associée au projet.

## **6 - Les gîtes d'étapes et de séjours privés (GESP 20422-94)**

La politique des gîtes d'étapes et de séjours porte sur le développement de l'accueil de groupes sur les itinéraires de randonnée par exemple, ou d'un itinéraire cyclable...etc.

## **7 - Les gîtes d'étapes et de séjours communaux (GESG 204142-94)**

## **8 - Modernisation de villages de vacances pavillonnaires (communes de Montaigne-de-Quercy, Lafrançaise, Montpezat-de-Quercy, Monclar-de-Quercy, Beaumont-de-Lomagne) (MVVP 204142-94)**

Cette politique **s'adresse uniquement aux villages de vacances existants depuis plus de 10 ans**.

Il n'y a pas de projet en instance à ce jour.

### **9 – Hébergement communal : plus-produits (FTPC 204142-94)**

Cette politique permet de qualifier les hébergements communaux et de conforter ainsi la fréquentation en hors saison. Elle peut porter sur différents espaces : sur le thème de **l'eau, ludique et itinérance**.

### **10 – Hébergement privés : plus-produits (FTPP 20422-94)**

Comme ci-dessus, cette politique permet de qualifier les hébergements privés et de conforter ainsi la fréquentation en hors saison. Elle peut porter sur différents espaces : sur le thème de l'eau, ludique et itinérance.

### **11 – Aménagement de campings particuliers (CAMP 20422-94)**

## **B – CONSTRUIRE ET DEVELOPPER DES OFFRES TOURISTIQUES DE QUALITE**

### **1 - La mise en valeur du Canal des Deux Mers et de la Vélo Voie Verte (VVCM 204142-94)**

Il s'agit de poursuivre la dynamique de développement du Canal des Deux Mers visant au développement des aménagements et des services situés le long de cet axe à la fois fluvial et cyclable. La politique départementale aura pour ambition de déployer une chaîne de services cohérente sur les 72 km de voies, au service des usagers du canal et de la vélo voie verte.

### **2 – Modernisation de haltes nautiques (PTEH 204142-94)**

L'objectif de cette politique est de favoriser la modernisation des haltes nautiques existantes depuis plus de 10 ans et situées en bordure du Canal latéral à la Garonne. Les aides concernent essentiellement les équipements tels que les capitaineries, les sanitaires...

### **3 - Équipements de loisirs liés à l'eau (FITE 204142-94)**

Cette politique vise à favoriser la création et la modernisation d'équipements directement liés à l'eau : aménagements de plages, de locaux pour les maîtres nageurs et acquisition de matériel d'oxygénothérapie. Elle concerne aussi les équipements tels que les jeux aquatiques et les jeux d'enfants autour d'un plan d'eau.

#### **4 - Valorisation de l'itinérance "Promenade et Randonnée" et "Activités de Pleine Nature" (SERA 657343-738)**

Il s'agit de la poursuite de la politique départementale en matière de création, d'entretien et de balisage des sentiers de petites randonnées pédestres en rappelant que l'aide s'applique uniquement aux sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées Pédestres.

Elle sera complétée par la réalisation de topo-guides et la signalisation des Sentiers d'Intérêt Départemental dans le respect d'une charte départementale qui doit permettre la labellisation de ces chemins dont l'intérêt départemental est reconnu.

#### **5 - Qualification des sites de visites (20421-94)**

L'objectif de cette politique est d'encourager la modernisation et la qualification des sites de visites du département. Il s'agit ainsi d'améliorer les dispositifs d'accueil du public par **l'équipement en appareils audio-guides**. Il n'y a pas de projets enregistrés à ce jour.

#### **6 – Études d'aménagement de la Pente d'Eau de Montech – (PENTE 2031-64)**

Par courrier en date du 25 septembre 2013, le directeur de VNF informait le Conseil Général de son intention d'engager les **travaux de remise en service de la Pente d'Eau**, sous maîtrise d'ouvrage VNF, avec un co-financement de la Région Midi-Pyrénées à hauteur de 20% des travaux évalués à 2,6 millions d'euros. VNF sollicitait l'engagement des collectivités locales à définir un **projet de valorisation touristique de cet ouvrage unique**. En conséquence, le Conseil Général a mené en 2013, une étude relative à la valorisation touristique de la Pente d'Eau et a défini, en concertation avec la Commune et la Communauté de communes de Garonne et Canal, un programme d'aménagement d'espaces d'accueil touristiques jouxtant la Pente d'Eau, **programme adopté au BP 2014, sous réserve que VNF réalise les travaux sur les motrices sans participation du Conseil Général.**

Courant 2014, au vu de nouveaux éléments, VNF estime les coûts réels de rénovation de l'ouvrage à 4,3 millions d'euros, et propose un nouveau plan de financement, associant la Région et le Département. Par courrier du 9 novembre 2015, le Conseil Départemental est sollicité pour un financement à hauteur de 50 % du coût de réparation de l'ouvrage.

Par ailleurs, une subvention de 300 000 €, dont 210 000 € déjà versés par l'État, a été attribuée au Conseil Départemental par le Ministère du Tourisme pour le **projet de développement touristique, estimé à 1 500 000 euros**. Une prolongation de la subvention a été sollicitée et obtenue jusqu'à fin 2016.

La 8ème Commission propose de poursuivre l'étude de ce projet d'aménagement touristique des abords de la Pente d'Eau, en réduisant le coût de l'investissement.

Il est proposé d'une part, d'adresser une réponse à VNF indiquant le refus du Conseil Départemental de participer à la rénovation des motrices en précisant néanmoins le souhait du Département de procéder à l'aménagement du site qui accueille de nombreux visiteurs malgré l'arrêt des motrices de la Pente d'Eau.

### **7 – Travaux sur le site de la Pente d'Eau de Montech – (PENITE 23122-64)**

Un nouveau projet d'aménagement du site sera étudié sur la base d'un programme de valorisation de l'ouvrage, comprenant :

- un parking,
- des cheminements,
- une signalétique d'accueil et des panneaux d'information,
- une halle couverte abritant une halte vélos avec aire de pique nique, toilettes et point d'eau.

Pour la réalisation de ces aménagements, une enveloppe de 20 000 € permettant l'acquisition du terrain auprès de VNF a été inscrite sur une ligne budgétaire gérée par le Service de la Voirie (2111-64 "acquisitions foncières").

### **8 – Signalisation touristique (SIGNTOUR 2152-94)**

En 2016, un diagnostic complet de l'itinéraire du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle réalisé par le CAUE, le service de l'Environnement et l'Agence de Développement Touristique servira de base à la mise en œuvre d'une signalétique de ce "grand itinéraire" culturel européen en collaboration avec les collectivités locales concernées.

### **C – RENFORCER L'ORGANISATION PARTENARIALE ET DEVELOPPER LA MISE EN RESEAU DES OFFICES DE TOURISME**

Un système d'informations touristiques unique départemental a été mis en place en 2009, permettant la gestion partenariale d'une base de données touristique comportant plus de 4000 objets touristiques. Cette base de données permet de gérer en temps réel l'information et de la diffuser par export de flux dans les sites d'informations de la région, et des offices de tourisme, dotés de sites internet de nouvelle génération.

Aujourd'hui, un nouvel outil numérique "en mobilité" permettra aux internautes, touristes et habitants, de disposer d'un **site internet mobile** diffusant une

information en temps réel des services touristiques, animations, événements et lieux de visite de Tarn-et-Garonne. Il est en cours de développement.

Dans ce cadre, les politiques suivantes portent sur l'accompagnement de la mutation numérique des Offices de Tourisme.

### **1 – Structuration des Offices de Tourisme communaux – Sites Internet (FTOT 204141-94)**

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'informations touristiques régional et départemental (partages de données d'informations touristiques), un soutien sera apporté aux offices de tourisme pour la **mise en place de sites internet de nouvelle génération** connectés au réseau d'informations.

Pour 2016, cette politique est reconduite et permettra d'accompagner les projets de refonte de sites internet dans les cas de regroupement d'offices de tourisme à l'échelle intercommunale.

### **2 – Structuration des Offices de Tourisme (associations) – Sites Internet (FTOT 20422-94)**

Il n'y a pas d'opération en instance.

### **3 – Achat d'éco-compteurs (MATSPE 2188-94)**

Dans le cadre du Contrat de Destination, 2 éco-compteurs permettant d'évaluer la fréquentation sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, ont été installés.

D'autres éco-compteurs mesurent la fréquentation des cyclotouristes sur la vélo voie verte du Canal, qui évaluent le nombre de cyclotouristes traversant le département à 31 000 en 2015 (hors résidents).

### **4 – Études de faisabilité (6171-94)**

En 2016, il s'agit d'accompagner la mutation des offices de tourisme, dont certains se regroupent à l'échelle des intercommunalités, qui exerceront la compétence tourisme à compter de 2017. A cette occasion, il est proposé de mener une réflexion sur un nouveau schéma d'organisation entre le niveau départemental (l'ADT) et les Offices de Tourisme en configuration de pôle territorial, afin d'harmoniser les procédures de travail, de mutualiser les moyens et de coordonner les actions pour optimiser les ressources humaines et financières du tourisme en Tarn et Garonne. Une mission d'étude et d'accompagnement sera mise en place en 2016 en vue d'une nouvelle organisation en 2017.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve les actions 2016 détaillées ci-dessus ;
- Approuve comme suit, les autorisations de programme et ratifie les crédits de paiement en section d'investissements et en section de fonctionnement conformément au tableau ci-dessous :

### INVESTISSEMENT

Imputation budgétaire	Libellé	Autorisation de Programme 2016	Crédits de paiements	
			2016	2017
204142 - 94	Création et modernisation de gîtes communaux (FIT1)	3 000 € <i>antérieures</i>	0 € 0 € <b>0 €</b>	3 000 €
204142-94	Modernisation de campings communaux classés (FITC)	7 500 € <i>antérieures</i>	0 € 7 500 € <b>7 500 €</b>	7 500 €
204142-94	Modernisation de gîtes d'étape et de séjours communaux (GESG)	30 000 € <i>antérieures</i>	0 € 20 000 € <b>20 000 €</b>	30 000 €
204142-94	Modernisation de Villages de Vacances Pavillonnaires (MVVP)	<i>antérieures</i>	40 000 € <b>40 000 €</b>	
20422-94	Aménagement de gîtes, meublés Clévacances, chambres d'hôtes et chambres Clévacances privés (FITG)	3 000 € <i>antérieures</i>	0 € 5 741 € <b>5 741 €</b>	3 000 €

Imputation budgétaire	Libellé	Autorisation de Programme 2016	Crédits de paiements	
			2016	2017
20422-94	Aménagement de campings : particuliers (CAMP)	7 500 € <i>antérieures</i>	0 € 5 000 €	7 500 €
20422-94	Modernisation de gîtes d'étapes et de séjours (GESP)	20 000 € <i>antérieures</i>	17 000 € 0 € <b>17 000 €</b>	3 000 €
2152-94	Signalisation touristique (SIGNTOUR)	30 000 € <i>antérieures</i>	30 000 € 0 € <b>30 000 €</b>	
204141-94	Structuration des Offices de Tourisme communaux (FTOT)	6 000 €	<b>6 000 €</b>	
204142-94	Equipements de loisirs liés à l'eau (FITE)	7 200 € <i>antérieures</i>	7 200 € 53 172 € <b>60 372 €</b>	
204142-94	Modernisation de haltes nautiques (PTEH)	13 500 € <i>antérieures</i>	0 € 12 947 € <b>12 947 €</b>	13 500 €
204142-94	Plus produits communes (FTPC)	3 000 € <i>antérieures</i>	0 € 3 000 € <b>3 000 €</b>	3 000 €
20422-94	Plus produits privés (FTPP)	6 000 € <i>antérieures</i>	3 000 € 5 995 € <b>8 995 €</b>	3 000 €
2031-64	Etudes aménagement Pente d'Eau de Montech (PENTE)	/ <i>antérieures</i>	5 000 € <b>5 000 €</b>	
23122-64	Travaux Pente d'Eau de Montech (PENTE)	500 000 €	<b>95 000 €</b>	<b>40 500 €</b>

## FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire	Libellé	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiements	
			2016	2017
657343-738	Entretien des sentiers de randonnée	25 000 € <i>antérieures</i>	11 000 € 13 716 € <b>24 716 €</b>	14 000 €
6171-94	Etudes de faisabilité	10 000 € <i>antérieures</i>	10 000 € 4 805 € <b>14 805 €</b>	
61558-94	Entretien et réparation biens mobiliers (entretien éco-compteurs)	1 284 €	<b>1 284 €</b>	

- Prend acte que cette politique sera reprise.

Adopté à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Ferrero)

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC